

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1063  
27 mars 2007

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 27 mars 2007, à 10 h 20

Présidente: M<sup>me</sup> Sarala FERNANDO (Sri Lanka)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1063<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord faire au nom des six Présidents une déclaration sur les travaux de cette semaine.

Dans la déclaration que j'ai faite vendredi dernier en séance plénière informelle pour présenter le document CRP.4, je vous ai communiqué l'évaluation des six Présidents de la Conférence pour 2007 sur les travaux réalisés pendant la première partie de la session de cette année, sur la base des contacts organisés avec tous les coordonnateurs et des contributions apportées par ceux-ci, de notre propre participation aux séances plénières et aux séances informelles, des consultations bilatérales tenues avec toutes les délégations et des réunions qui ont eu lieu avec les groupes et coordonnateurs de groupes.

Je voudrais remercier, au nom des six Présidents, les nombreuses délégations de pays appartenant aux diverses régions qui sont intervenues lors des séances plénières informelles et formelles de vendredi dernier pour appuyer le projet de décision présidentielle publié sous la cote CD/2007/L.1. D'autre part, quelques délégations ont demandé de nouveaux éclaircissements, principalement sur les méthodes de travail et les procédures. Dans un esprit de transparence, je voudrais aborder ces points afin de faciliter l'évaluation de la proposition.

En ce qui concerne la question de l'équilibre, nous sommes fermement convaincus que la proposition a été élaborée avec soin de manière à parvenir à un compromis tenant compte des vues, priorités et intérêts divers et de ce qui est réalisable eu égard aux objectifs à court terme et à long terme des États membres. Je voudrais souligner une fois de plus que cette proposition a été établie en fonction des vues des États membres. Je voudrais aussi faire référence à la partie introductive du document, qui dispose que la Conférence se prononcera sur ce projet sans préjudice de tous travaux et négociations qui seraient menés ultérieurement au titre des points de son ordre du jour.

Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus que la proposition est pleinement compatible avec le Règlement intérieur de la Conférence. Ce règlement dispose clairement que les travaux de la Conférence se déroulent sous toute forme dont peut convenir cette instance. La Conférence définit son propre règlement intérieur et celui-ci a pour objet de faciliter nos travaux. À la séance plénière informelle de vendredi dernier, le Secrétaire général de la Conférence, M. Ordzhonikidze, a confirmé la validité de cette position.

Je voudrais vous informer que, conformément au Règlement intérieur, la décision qui sera adoptée sera valable pour la session de 2007 de la Conférence.

En ce qui concerne le calendrier, nous pensons qu'il est concrètement nécessaire de faire preuve de souplesse. Les six Présidents proposeront donc un projet de calendrier adéquat en consultation avec les coordonnateurs et celui-ci sera examiné par la Conférence lorsqu'une décision aura été prise sur le présent projet de proposition.

Pour ce qui est de la nomination par la Conférence de coordonnateurs sur des questions spécifiques, le sentiment qui a prévalu lors de nos consultations a été que la méthode actuelle de collaboration avec les coordonnateurs avait été utile et adéquate et qu'il fallait donc la maintenir

(La Présidente)

et l'améliorer encore. Les coordonnateurs rendent compte à la Conférence qui les nomme et lui présentent leurs rapports pour examen. Les réunions présidées par les coordonnateurs ont un caractère informel sauf si la Conférence en décide autrement. Le Règlement intérieur de la Conférence leur est applicable.

Enfin, conformément à l'engagement pris par les six Présidents au début de cette année et au cadre organisationnel présenté en janvier, nous avons l'intention de convoquer une réunion plénière formelle le jeudi 29 mars à 10 heures pour prendre une décision sur le document L.1.

Les représentants des pays suivants sont inscrits sur ma liste des orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui: Nigéria, Allemagne (qui interviendra au nom de l'UE), Autriche, Italie, France, Slovaquie. Je vois que l'Algérie et la République islamique d'Iran souhaitent aussi prendre la parole.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. AWANEN (Nigéria) (parle en anglais): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de faire une déclaration au nom du Groupe des 21.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de la coopération et de l'appui sans réserve du Groupe des 21 dans l'exercice de vos fonctions.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Il reste convaincu que, tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur prolifération et de leur emploi continuera de peser sur nous.

Conscient du danger, le Groupe des 21 a constamment appelé à la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant donnant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de telles armes. À cet égard, le Groupe rappelle les paragraphes 32 et 59 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement, où a été soulignée la nécessité d'arrangements effectifs, selon qu'il conviendra, pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de telles armes.

Le Groupe des 21 est convaincu que ces arrangements, une fois qu'ils auront été consacrés dans un instrument juridiquement contraignant, n'auront pas seulement pour effet de renforcer la confiance dans ses rangs, mais aussi de renforcer la sécurité et la paix et la sécurité de la communauté internationale.

Le Groupe des 21 se félicite des consultations informelles qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement sur la question des garanties négatives de sécurité, telles qu'elles ont été reflétées dans les initiatives des six Présidents, et note avec satisfaction qu'il n'y a à la Conférence du désarmement aucune objection de principe à l'idée d'une convention internationale pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace

(M. Awanen, Nigéria)

de telles armes, même si les difficultés rencontrées pour mettre au point une approche commune acceptable par tous ont aussi été signalées.

Le Groupe admet que diverses approches puissent exister, mais estime que les efforts visant à conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité devraient être poursuivis. Il considère que la conclusion d'un tel instrument serait un pas important vers la réalisation des objectifs de maîtrise des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, intervenant au nom de l'UE.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à ce poste. Je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de l'Union européenne dans les efforts que vous ferez pour guider les travaux de la Conférence, surtout en ce moment crucial.

L'Union européenne juge très encourageants les débats constructifs, structurés et portant sur le fond qui ont eu lieu au cours des dernières semaines, grâce au cadre organisationnel établi par les six Présidents de la Conférence pour 2007. L'impulsion générée par l'initiative conjointe lancée l'année dernière par les six Présidents de la Conférence a manifestement été maintenue et même renforcée. Je pourrais même aller jusqu'à dire qu'un nouvel esprit prévaut à la Conférence. Ceci a renforcé notre espoir que la Conférence du désarmement pourra enfin sortir de l'impasse et reprendre des travaux de grande envergure.

L'Union européenne ne formulera pas d'objections contre la proposition présentée par les six Présidents dans la version actuelle du document CD/2007/L.1.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je voudrais appeler l'attention des délégations sur le fait que les téléphones mobiles perturbent le système son et rendent l'écoute très difficile. Je vous demande donc aimablement de bien vouloir les éteindre.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. PETRITSCH (Autriche) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre aimable direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste important.

Je voudrais aussi vous remercier, vous et les autres Présidents, ainsi que les divers coordonnateurs, pour vos efforts inlassables et le précieux travail que vous avez fait au cours des dernières semaines.

L'Autriche se félicite tout particulièrement de la proposition des six Présidents, qui a été présentée vendredi dernier sous la cote CD/2007/L.1. Nous estimons qu'elle s'inscrit dans une approche très équilibrée et très équitable et nous sommes convaincus qu'elle devrait réellement

(M. Petritsch, Autriche)

permettre de sortir de l'impasse actuelle. L'Autriche appuie donc sans réserve le projet de décision présidentielle.

Dans ce contexte, nous nous félicitons aussi du document de travail présenté par le Canada intitulé «Champ d'application d'un FMCT et un mécanisme de vérification connexe». C'est une précieuse contribution à nos futurs débats et, espérons-le, à de futures négociations sur un tel traité.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Italie.

M. TREZZA (Italie) (parle en anglais): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de vous informer, vous et les membres de la Conférence, que le Président de la République italienne, M. Giorgio Napolitano, a conféré à M. Joseph Goldblat le titre de Cavaliere dell' Ordine al merito della Repubblica Italiana (Chevalier de l'ordre du mérite de la République italienne).

Ce titre lui a été conféré pour les raisons suivantes: «M. Goldblat est l'un des plus grands experts au niveau mondial dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Comme agent d'un État puis comme expert et spécialiste, il a favorisé la paix et la sécurité internationales par le biais du désarmement, de la réduction des armements et de la non-prolifération.». Je suis convaincu que tous ceux qui participent aux travaux sur les questions de désarmement et de non-prolifération connaissent les éminents mérites de cet érudit distingué, de cet expert respecté dans les domaines auxquels s'intéresse la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez, M. Goldblat suit assidûment nos séances officielles depuis la galerie. Il ne pouvait malheureusement pas être présent aujourd'hui, mais je tiens à lui exprimer mes plus vives félicitations et ma grande appréciation pour le précieux rôle qu'il a joué au fil des ans en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

L'octroi de cette distinction à M. Goldblat témoigne du ferme attachement de l'Italie au désarmement et à la non-prolifération à tous les échelons de ses institutions. Permettez-moi de rappeler que, le mois dernier, le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères Massimo D'Alema a lancé un vigoureux appel en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération lors de sa visite à Hiroshima, ville qui est devenue un symbole de la lutte internationale pour la paix internationale par le biais du désarmement.

Quelques jours plus tard, lors du débat de haut niveau de notre Conférence, le Sous-Secrétaire d'État Vittorio Craxi a plaidé pour la reprise des travaux de fond de la Conférence et a appuyé l'initiative des six Présidents. Permettez-moi d'ajouter que, dans le domaine du désarmement humanitaire, l'Italie a été l'un des premiers États à souscrire, le mois dernier, à la déclaration d'Oslo visant à interdire toute une catégorie de munitions en grappe.

Notre engagement est étroitement lié à celui de l'Union européenne dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, qui a de profondes racines dans l'histoire de l'UE, en particulier dans le cadre de sa politique commune touchant les affaires étrangères et la sécurité. Certains des éléments marquants de cette politique, notamment la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive et la position commune de l'UE sur

(M. Trezza, Italie)

l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ont été mis au point en 2003 sous la présidence italienne de l'Union européenne.

Les faits nouveaux que je viens de mentionner s'inscrivent dans des circonstances particulières. En novembre dernier, des résultats fondamentaux ont été obtenus à la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, sous la présidence française. Quelques semaines plus tard, des résultats positifs similaires ont été obtenus à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, sous la présidence du Pakistan. Cette année, pour la première fois dans l'histoire de la Conférence du désarmement, les six Présidents de la session annuelle ont soumis à la Conférence un projet de décision qui devrait lui permettre de reprendre sa tâche institutionnelle: négocier des traités internationaux de désarmement. Ma délégation souscrit à la déclaration faite ce matin par l'Allemagne au nom de l'Union européenne. Comme un grand nombre d'États membres de la Conférence appartenant à presque tous les groupes régionaux, l'Italie a déjà indiqué vendredi dernier qu'elle était en mesure d'accepter cette décision, qui répond à une demande et représente un compromis juste et honnête fondé sur l'amélioration de propositions antérieures que toutes les délégations connaissent bien et sur lesquelles nous avons travaillé pendant des années. Cette proposition ne doit pas surprendre les délégations qui ont suivi tous nos travaux et les capitales qui ont reçu des informations. Les Présidents mènent des travaux et tiennent des consultations sur ce sujet depuis longtemps et ont fait tous les efforts possibles pour contacter, bien à l'avance, toutes les délégations et tous les groupes régionaux. Nous admettons la nécessité de consulter les capitales sur cette question importante, mais le moment est venu de prendre une décision. Je pense que tous les membres de la Conférence du désarmement reconnaissent que le TNP, dont le processus d'examen commencera le mois prochain, est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. Ce processus devrait profiter énormément d'un résultat positif de nos travaux réalisés ici à Genève.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie et je profite de l'occasion pour adresser aussi mes sincères félicitations à M. Goldblat. La délégation sri-lankaise le connaît bien et est proche de lui depuis de nombreuses années.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. DOBELLE (France): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte sous votre présidence, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations. Je souhaiterais également vous remercier sincèrement pour les efforts que vous-même et les autres Présidents de la Conférence du désarmement avez déployés pour tenter de dégager une solution de compromis concernant le programme d'activité des deuxième et troisième parties de la présente session.

Si je ne me suis pas exprimé vendredi après-midi, c'est parce que nous souhaitons prendre le temps d'une réflexion sérieuse pour examiner à sa juste valeur cette proposition qui marquera en tout état de cause un tournant important dans les travaux de la Conférence du désarmement.

(M. Dobelle, France)

Dans un esprit de compromis, la France est prête à ne pas s'opposer au consensus sur ce texte. Ce faisant, nous illustrons notre sincère attachement au démarrage dès que possible d'une négociation du traité sur les matières fissiles (FMCT) qui, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises dans cette enceinte, constitue pour nous le complément indispensable du TICE ainsi que la prochaine avancée tangible et concrète à laquelle peut contribuer la Conférence du désarmement s'agissant du désarmement nucléaire. À la vérité, ce sujet est le seul qui soit à ce stade susceptible de faire l'objet d'un accord des États membres de la Conférence en vue d'entamer une négociation.

Je tiens également à souligner à cet égard que tout amendement qui viserait à renforcer ou à modifier les dispositions du compromis de la présidence relatif au désarmement nucléaire ou aux garanties de sécurité négatives ruinerait définitivement les chances d'un consensus. Par ailleurs, nous regrettons que cette proposition accorde une place excessive au désarmement nucléaire et insuffisante au désarmement conventionnel. Nous rappelons que les travaux menés par la Conférence du désarmement ne doivent pas se limiter aux quatre points de l'ordre du jour repris dans la proposition de la présidence, mais englober l'ensemble des questions relatives au désarmement général et complet ainsi qu'à la non-prolifération.

Nous estimons en particulier que la Conférence du désarmement devrait continuer à débattre, dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour, du projet de traité sur le commerce des armes, de la question des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et de celle du transfert d'armes classiques et de destruction massive aux acteurs non étatiques. Ces sujets affectent en effet au premier chef la sécurité nationale. Néanmoins, en dépit des insuffisances que présente à nos yeux ce texte, comme je l'ai déjà dit, la France ne s'opposera pas au consensus.

Ayant à l'esprit ce qui vient d'être dit par la présidence de l'Union européenne, si toutes les délégations sont en mesure, en faisant preuve de la même flexibilité que nous, de se rallier à ce compromis et de permettre ainsi à la proposition de la présidence d'être adoptée par consensus avant la fin de la première partie des travaux de la présente session, nous espérons vivement que la présidence veillera à ce que les discussions pendant la deuxième et la troisième partie réservent à la négociation du traité sur les matières fissiles le temps qui lui est dû et prennent en compte l'importance des questions liées au désarmement conventionnel.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie): Tout d'abord je tiens à féliciter M. Goldblat pour le prix qu'il a reçu en reconnaissance de son engagement, de son travail en faveur du désarmement général, et je tiens également à remercier l'Italie qui, par l'octroi de ce prix par la plus haute autorité de son pays, témoigne une fois de plus de l'engagement de ce pays en faveur du désarmement et de la non-prolifération, et, partant, en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Madame la Présidente, la délégation algérienne n'avait pas prévu de prendre la parole, mais, compte tenu des précisions que vous nous avez données au nom des six Présidents et pour lesquelles nous tenons à vous remercier, nous avons quelques commentaires à faire.

(M. Khelif, Algérie)

Tout d'abord, lors des réunions informelles et officielles de vendredi dernier, la délégation algérienne avait indiqué que les mandats concernant le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives pourraient être améliorés en tenant compte des libellés déjà adoptés par consensus dans le cadre des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000.

Par ailleurs, la délégation algérienne avait soulevé des questions de procédure, notamment celle de la périodicité annuelle du programme de travail. Dans votre déclaration, Madame la Présidente, à la deuxième page, premier paragraphe, vous précisez que ce programme est valide pour l'année 2007, et, sur ce point, j'ai quelques interrogations d'ordre juridique. Selon le paragraphe 28 du Règlement intérieur, l'ordre du jour et le programme de travail sont adoptés sur une base annuelle. Ce règlement intérieur a été adopté par décision. Votre proposition, la proposition des Présidents concernant le programme de travail, va être également adoptée par une décision juridique, une décision de la Conférence. Sur ce point, je souhaiterais que S. E. l'Ambassadeur de France, en raison de ses connaissances approfondies en matière de droit, nous éclaire. Donc, si cette décision est adoptée et si le Règlement intérieur a été adopté par décision de la Conférence, compte tenu du fait que votre proposition ne mentionne pas la périodicité annuelle – elle prévoit des mandats ouverts sans limitation de temps –, nous ferons juridiquement face à deux situations: la décision par laquelle le Règlement intérieur a été adopté et la décision par laquelle le programme de travail est adopté. Là, il n'y a pas de mention de la base annuelle du programme de travail, et, dans le cas où il y a un conflit entre des règles juridiques, c'est évidemment la dernière règle juridique qui est appliquée. Donc, nous ne voyons pas pourquoi on s'opposerait à ce que l'on mentionne clairement dans votre proposition que les coordonnateurs sont désignés pour la session en cours. En quoi cela gênerait-il la Conférence? Plus de précisions ne gênerait personne. Je peux vous donner lecture d'une proposition.

(parle en anglais)

Nous pourrions modifier le texte comme suit: «La Conférence du désarmement décide, sans préjudice de tous travaux et négociations qui seraient menés ultérieurement au titre des points de son ordre du jour, de nommer pour la durée de la session en cours ...», après quoi nous indiquerions les noms des coordonnateurs.

(parle en français)

Je ne vois pas où est l'inconvénient, où est le problème posé pour l'équilibre des documents. Il n'y a aucun problème pour l'équilibre des documents, sauf s'il y a autre chose que nous ignorons. Ce qui précède concerne donc la procédure.

Concernant le fond ou le libellé des mandats, nous avons reçu très tardivement votre proposition vendredi soir et nous n'avons pas hésité à en envoyer le texte le plus tôt possible à notre capitale. Nous attendons toujours des réponses des autorités algériennes. J'espère les recevoir avant jeudi, mais je ne peux pas vous l'affirmer maintenant. Ceci dit, la délégation algérienne reste disposée à tenir des consultations avec les Présidents, en vue d'apporter les améliorations voulues. Mais il est très important de mentionner dans la décision, Madame la Présidente, la périodicité annuelle du programme de travail, parce que, une fois cette phase passée, on se référera beaucoup plus à la décision qu'à la déclaration de ces Présidents.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exécution de votre tâche importante consistant à faire progresser cette auguste instance. Je voudrais aussi remercier les six Présidents et les coordonnateurs, dont les contributions aux travaux de la Conférence sont admirables.

Je voudrais formuler quelques observations sur la proposition présentée à la Conférence le vendredi 23 mars 2007. Dès que nous avons reçu la proposition, nous l'avons communiquée à notre capitale pour qu'elle soit étudiée de manière approfondie et pour demander des instructions. À ce jour, ma délégation n'a pas reçu de telles instructions. Elle se réserve donc le droit d'indiquer plus tard sa position définitive.

Comme il s'agit d'une proposition très importante, elle doit être étudiée de manière adéquate par les différents organes de décision dans ma capitale. Afin de contribuer au débat sur ce sujet, je vous ai indiqué quelles sont les vues préliminaires de ma délégation.

Ma délégation a toujours insisté pour une approche équilibrée et détaillée du programme de travail. Les quatre questions fondamentales recensées antérieurement par la Conférence s'inscrivent dans un contexte et une histoire. Selon nous, ces questions présentent le même intérêt et ne sont pas plus ou moins importantes que les autres. Ma délégation estime que le désarmement nucléaire et les arrangements internationaux juridiquement contraignants visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de telles armes arrivent au premier rang des priorités dans le cadre des travaux de la Conférence. Ceci n'influe donc pas sur l'équilibre entre les quatre questions fondamentales dans un quelconque programme de travail de la Conférence. La proposition des cinq Ambassadeurs a établi une base solide sur laquelle on peut s'appuyer pour définir tout programme de travail de cette instance. Nous espérons que cette proposition sera conforme à cette norme.

En ce qui concerne le traité sur les matières fissiles, ma délégation a indiqué à plusieurs reprises que les négociations portant sur ce sujet ne devraient avoir lieu que dans le cadre du mandat Shannon. Je demande une fois de plus qu'il soit pris acte de cette position de principe de ma délégation.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne la parole à l'Ambassadeur Shoukry, de l'Égypte.

M. SHOUKRY (Égypte) (parle en arabe): Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous souhaiter un plein succès dans l'exécution de cette tâche importante. Je voudrais aussi vous remercier pour votre déclaration contenant d'importants éclaircissements sur l'initiative proposée dans le document CRP.4. Ces éclaircissements contribueront sans aucun doute beaucoup à dissiper les ambiguïtés au sujet de l'initiative et je profite de l'occasion pour réaffirmer notre gratitude pour tous les efforts qui ont été faits pour clarifier l'initiative afin de parvenir au résultat souhaité, sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle est depuis dix ans.

(M. Shoukry, Égypte)

Nous communiquerons le texte de la déclaration dont vous venez de donner lecture dans les plus brefs délais à notre capitale pour étude détaillée, afin que ma délégation puisse prendre la décision qui convient, compte tenu du caractère spécial et exceptionnel de l'initiative, sans précédent à la Conférence. L'initiative était présentée comme à prendre ou à laisser, ce qui laisse entendre qu'aucun amendement ne sera accepté. Ma délégation apprécie l'importance de cette initiative et la possibilité qu'elle offre d'obtenir le résultat souhaité. Nous sommes tout à fait prêts à examiner cette initiative de manière souple et positive dans tout cadre que vous jugerez approprié.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Pinter, de la Slovaquie.

M. PINTER (Slovaquie) (parle en anglais): Madame la Présidente, je voudrais pour commencer m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence et vous souhaiter un plein succès dans votre tâche. Je voudrais aussi ajouter que nous appuyons la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Allemagne au nom de l'UE.

Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention les débats qui ont eu lieu au cours des neuf dernières semaines de la session de cette année et en particulier la déclaration de vendredi dernier sur la proposition novatrice des six Présidents sur les futures activités de la Conférence. J'ai eu l'honneur de l'appuyer à la séance plénière informelle au nom des Présidents de la session de l'année dernière.

La proposition a été établie selon les souhaits exprimés par toutes les délégations au cours d'intenses consultations conduites par les six Présidents. On peut donc penser qu'elle répond aux attentes de tous les États membres à un niveau tel qu'ils devraient tous l'appuyer à ce stade. Cependant, à certains moments dans les discussions de vendredi dernier, nous avons éprouvé un sentiment de déjà vu. Je pense à l'élaboration du rapport de la Conférence pour l'année dernière. Sans entrer dans les détails, le sentiment dominant que ma délégation et la majorité de mes collègues ont éprouvé est que le manque de détermination et de courage pour aller au-delà des comportements traditionnels ou conservateurs a toujours cours. Vendredi dernier, M. Ordzhonikidze nous a rappelé qu'il n'y avait aucune raison de ne pas sortir de ce cercle vicieux. Dix années d'inaction, sans aucun résultat concret en matière de négociation sur les questions de désarmement, ont donné une image négative du rôle essentiel de cette instance. Dix années de discussions, quel que soit l'objectif qui a été forgé pour donner l'impression de progrès, nous ont amenés à un carrefour.

Nous avons fondamentalement deux solutions: soit nous faisons suffisamment preuve de responsabilité, de courage et de détermination pour ouvrir une nouvelle ère dans l'histoire de la Conférence, soit nous nous contentons du statu quo. Chacune de ces solutions comporte des risques dont nous devrions être conscients. Cette fois, nous devrions cependant nous souvenir que M. Kofi Annan, l'ex-Secrétaire général de l'ONU, a souligné, lors de sa dernière visite dans la Salle du Conseil, que le moment était venu et que le choix était clair. En rejetant la proposition que les six Présidents ont élaborée avec beaucoup de soin après avoir écouté toutes les délégations, on remettrait fortement en question sa déclaration.

(M. Pinter, Slovaquie)

C'est l'existence même de cette instance qui est en jeu. Il n'est pas du tout sûr qu'une nouvelle année de discussions répondrait aux attentes de nos gouvernements et de la communauté internationale.

D'ores et déjà, certaines personnes disent que la Conférence du désarmement ne travaille pas réellement et peut se contenter de jeunes diplomates. Dans un futur peut-être pas si lointain, cette évaluation négative deviendra peut-être encore plus sévère et la Conférence deviendra peut-être un organe informel sans utilité, sans intérêt pratique et sans influence.

Il y a quelques semaines, j'ai surpris une conversation entre des touristes qui visitaient cette salle. Leur sentiment pourrait être résumé en une seule phrase: «Si seulement les diplomates [ils utilisaient en fait un terme plus dépréciatif] qui se réunissent régulièrement dans cette salle regardaient ne serait-ce qu'une seule fois par semaine les peintures au-dessus de leurs têtes, il y aurait moins d'armes et le monde serait moins exposé aux horreurs de la guerre.»

Permettez-moi de conclure en formant le vœu que chacun de nous tienne davantage compte des attentes des représentants de la communauté internationale et des citoyens ordinaires.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. MISZTAL (Pologne) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de commencer en réaffirmant que la Pologne appuie sans réserve la déclaration de l'UE dont l'Ambassadeur d'Allemagne a donné lecture il y a quelques instants.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous la présidence sri-lankaise en séance officielle, je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre accession à ce poste élevé et vous assurer à nouveau de l'appui sans réserve de la Pologne. Ma délégation voudrait aussi remercier vivement tous les Présidents de la session de cette année, en particulier vos prédécesseurs de l'Afrique du Sud et de l'Espagne, pour les énormes efforts qu'ils ont faits pour guider les travaux de la Conférence. Nous voudrions aussi féliciter les coordonnateurs nommés par la présidence pour la façon dont ils ont dirigé les débats de fond organisés sur les points de l'ordre du jour. Tous ces efforts collectifs ont sans aucun doute contribué à donner une impulsion positive à la Conférence du désarmement.

Nous souhaitons aussi vous remercier et vous féliciter, vous et les autres Présidents de cette année, pour le projet de décision présidentielle présenté dans le document CD/2007/L.1 du 23 mars, qui témoigne d'une approche créative et d'un mode de réflexion original en ce qui concerne les problèmes que connaît la Conférence. Nous sommes heureux d'apprendre que les idées présentées dans la proposition sont fondées sur les progrès réalisés jusqu'ici. Elles semblent aussi refléter notre recherche de solutions de compromis permettant de prendre effectivement en compte les intérêts de tous les États représentés dans cette auguste instance. Nous pensons aussi que la proposition répond comme il convient aux attentes et aux appels lancés par de nombreuses personnes, depuis si longtemps, pour sortir de l'impasse actuelle. Elle est donc perçue par la Pologne comme un pas en avant dans nos efforts visant à relancer les travaux de la Conférence. En mettant à ce stade l'accent sur les inconvénients plutôt que sur les

(M. Misztal, Pologne)

avantages, nous mettons en danger l'ensemble des efforts faits pour amener la Conférence à reprendre ses travaux.

La Pologne accueille avec satisfaction le projet de décision présidentielle et les hypothèses sur lesquelles il repose. Il constitue une base solide pour l'adoption d'une décision par la Conférence et nous appelons tous les États à faire preuve de souplesse et d'un esprit constructif, éléments indispensables pour atteindre cet objectif.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. CHANG (République de Corée) (parle en anglais): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière officielle sous votre présidence, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à ce poste. Je voudrais aussi remercier les six Présidents de cette année pour le dévouement avec lequel ils se sont efforcés de faire avancer les travaux de la Conférence. Ma délégation profite de l'occasion pour vous assurer de notre appui et de notre coopération sans réserve.

Cette année, nous avons lancé nos débats à la Conférence avec un sens renouvelé des responsabilités dans l'espoir de trouver une solution réaliste pour remettre la Conférence au travail après des années de déceptions, en nous appuyant sur les progrès que nous avons faits l'année dernière. Nous avons eu des débats intensifiés et structurés sur tous les points de l'ordre du jour. Les débats approfondis et ciblés qui ont eu lieu au cours des neuf dernières semaines ont débouché sur une proposition intéressante des six Présidents. Nous apprécions vivement leurs efforts considérables et nous appuyons sans réserve leur proposition. Ma délégation estime que le projet de décision publié sous la cote CD/2007/L.1 est équilibré et reflète dûment les résultats des consultations bilatérales que les six Présidents ont tenues avec tous les États membres.

Je profite de l'occasion pour inviter tous les membres à mobiliser la volonté politique nécessaire et à faire preuve d'une plus grande souplesse afin de ne pas perdre l'impulsion donnée.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole en tant que représentant de l'Allemagne. Je dois tout d'abord dire combien je suis heureux d'avoir appris ce matin par la délégation italienne qu'un nouveau titre avait été accordé à M. Joseph Goldblat. C'est la deuxième fois depuis que je suis ici qu'il reçoit un tel titre et je pense qu'il le mérite bien.

Je voudrais à nouveau vous assurer, Madame, vous et les autres Présidents de 2007, de l'appui total de l'Allemagne dans vos efforts visant à guider les travaux de la Conférence, tout particulièrement en ce moment important et crucial. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, la Conférence atteindra finalement l'objectif qu'elle poursuit depuis neuf ans, la reprise des travaux de fond de la Conférence. Il va sans dire – cela ne surprendra personne – que ma délégation souscrit à la déclaration faite ce matin par l'Allemagne au nom de l'UE.

(M. Brasack, Allemagne)

Nous jugeons très encourageants les débats de fond, constructifs et structurés, qui ont eu lieu durant les séances de ces dernières semaines grâce au «cadre organisationnel» élaboré par les six Présidents.

Nous nous félicitons donc sincèrement du projet de décision présidentielle présenté par les six Présidents dans le document CD/2007/L.1 du 23 mars 2007 et nous estimons que ses éléments rendent compte des décisions que la Conférence doit prendre pour se remettre au travail. Je suis heureux à nouveau, comme je l'étais vendredi dernier, de dire que l'Allemagne appuie sans réserve et sans équivoque la proposition des six Présidents, telle qu'elle est actuellement rédigée.

Nous accueillons avec une très vive satisfaction et soutenons les efforts faits collectivement par les six Présidents de 2007 pour tirer les conclusions appropriées des débats qui ont eu lieu au cours des dernières semaines. Nous nous félicitons en particulier de la méticulosité avec laquelle les six Présidents ont à nouveau recueilli les vues de tous les États membres de la Conférence et réussi à les fusionner dans une proposition cohérente concernant les activités à mener pendant le reste de l'année et, espérons-le, au-delà. Il y est tenu compte, de manière honnête, juste, équilibrée et complète, des intérêts de tous les membres. Le fait que la proposition les laisse tous également insatisfaits prouve qu'il s'agit d'un véritable compromis.

Nous apprécions aussi vivement le travail effectué par tous les coordonnateurs et nous leur sommes très reconnaissants des efforts qu'ils ont faits au titre des divers points de l'ordre du jour. L'Allemagne, dans le cadre de l'UE et sur une base nationale, a apporté des contributions de fond au débat sur chacun des points de l'ordre du jour et continuera de participer activement à tous les débats futurs. Les discussions de ces dernières semaines, même si elles n'ont pas eu toutes la même intensité et n'ont pas été toutes aussi approfondies et aussi détaillées, ont montré à tous les membres de la Conférence que, même si tous les points de l'ordre du jour ont leur propre raison d'être, une approche différenciée reste justifiée quant à l'ampleur du travail que doit effectuer la Conférence sur diverses questions. Nous appuyons donc sans réserve l'approche différenciée adoptée dans le projet de proposition présidentielle.

Les difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui font qu'il est encore plus important que la Conférence fonctionne à nouveau comme unique instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour mener des négociations sur le désarmement.

Pour l'heure, il est donc de la plus haute importance que la Conférence adopte la décision fondamentale de se remettre au travail. Pour ce qui est des questions de procédure – je reviendrai plus en détail sur ce sujet – nous souscrivons pleinement à toutes les vues que vous avez présentées ce matin, Madame la Présidente. Nous appelons donc maintenant toutes les délégations à faire preuve d'un maximum de souplesse et d'un esprit constructif pour atteindre cet objectif en adoptant rapidement le projet de décision présidentielle tel qu'il a été proposé par les six Présidents. Il n'existe pas d'autre solution réaliste et viable.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Deux orateurs ont été ajoutés à la liste. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Je vous remercie, Madame la Présidente, pour votre présentation de certaines des questions. Comme d'autres parties, la délégation chinoise espère voir la Conférence du désarmement commencer ses travaux de fond dans les plus brefs délais. Dans le même esprit, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire certaines observations sur le projet de décision, tel qu'il figure dans le document CD/2007/L.1. J'espère que certaines clarifications pourront être données à cet égard.

Premièrement, l'article 28 du Règlement intérieur dispose que, sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, qui comprend un calendrier de ses activités pour la session considérée. Selon la façon dont je comprends cet article – et c'est ainsi que la Conférence l'a interprété concrètement par le passé – la Conférence devrait, pour pouvoir effectuer des travaux de fond, avoir un programme de travail. Ma question est la suivante: quelle est la relation entre le projet de décision publié sous la cote CD/2007/L.1 et le programme de travail requis dans le Règlement intérieur? Devons-nous considérer que le projet de décision est en fait le programme de travail requis dans le Règlement intérieur? Dans l'affirmative, pourquoi n'est-il pas intitulé programme de travail? Dans la négative, la Conférence ne devrait-elle pas insister sur le respect de cette disposition du Règlement intérieur pour la réalisation de ses travaux? Ou est-ce l'avis des six Présidents que le projet de décision, tel qu'il est présenté maintenant, représente un cas exceptionnel?

Deuxièmement, selon l'article 23 du Règlement intérieur, chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies, la Conférence peut créer des organes subsidiaires tels que des sous-comités spéciaux, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux. Maintenant, qu'en est-il des coordonnateurs mentionnés dans le projet de décision: constituent-ils un type d'organe subsidiaire? Pourquoi devrions-nous éviter de recourir à des sous-comités spéciaux ou à d'autres mécanismes subsidiaires qui sont habituellement employés à la Conférence? Et la nomination de ces coordonnateurs est-elle fondée sur une vue consensuelle exprimée par tous les États membres au cours de leurs consultations bilatérales ou seulement sur les suggestions de certains États membres? Pourquoi ne pouvons-nous pas nommer des coordonnateurs spéciaux? Les rapports des coordonnateurs représentent-ils les vues personnelles de ceux-ci ou celles de l'ensemble des membres de la Conférence?

Troisièmement, il me semble a priori que le projet de décision publié sous la cote CD/2007/L.1 est sensiblement différent des propositions présentées par les cinq Ambassadeurs. Les six Présidents partagent-ils cet avis ou pensent-ils qu'il n'y a pas de différence fondamentale?

Quatrièmement, il me semble que les mandats des coordonnateurs sur les trois thèmes du désarmement nucléaire, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties négatives de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires, tels qu'ils sont formulés dans le projet de décision, ne sont pas différents des mandats assignés aux coordonnateurs chargés de ces trois thèmes dans le cadre organisationnel présenté par le groupe des six Présidents durant la première partie de notre session. Je voudrais citer notre précédente Présidente, l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud:

(M. Cheng, Chine)

(Parle en anglais)

«... les coordonnateurs organiseront et présideront des débats détaillés portant sur les points de l'ordre du jour, sans conditions préalables, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes, passées, présentes et futures».

(Parle en chinois)

Le projet de décision mentionne la nomination de coordonnateurs chargés de présider des discussions de fond. Mon interprétation est-elle correcte? En d'autres termes, il n'y a pas de différence entre les deux.

Cinquièmement, au paragraphe 3 du projet de décision, on trouve la formule «les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace». Entend-t-on par là simplement la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et la prévention de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux? Si tel est le cas, pourquoi ne pas le dire clairement?

Sixièmement, selon le Règlement intérieur, avant le début de chaque session annuelle, la Conférence établit un programme de travail pour la session considérée. Cependant, le projet de décision ne prévoit pas de calendrier clair pour les coordonnateurs. Dans la déclaration que vous venez de faire, vous dites:

(Parle en anglais)

«Il sera valable pour la session de 2007 de la Conférence.».

(Parle en chinois)

Si tel est le cas, pourquoi ne pas le dire clairement dans le projet de décision?

Telles sont les questions que j'ai à l'esprit. J'espère que le groupe des six Présidents sera en mesure de répondre à chacune de ces questions en toute sincérité. Ils aideront ainsi sans aucun doute beaucoup la délégation chinoise à comprendre ces questions de manière complète et précise et à étudier en détail le projet de décision.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je donne la parole à l'Ambassadeur de la Bulgarie.

M. DRAGANOV (Bulgarie) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette haute fonction. Nous vous souhaitons un plein succès dans vos efforts. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation. Permettez-moi aussi de remercier tous les Présidents de la session de 2007 pour leurs efforts utiles. Ma délégation espère sincèrement que la continuité et les travaux des Présidents des sessions de 2006 et 2007, combinés à la bonne volonté de tous les États membres, permettront le succès de la Conférence et la feront progresser cette année.

Ma délégation s'efforce depuis des années d'aider la Conférence à reprendre ses travaux de fond et je peux vous assurer que nous continuerons à ne pas ménager nos efforts en ce sens. Je souscris à la déclaration commune de l'UE, dont l'Allemagne vient de donner lecture, et je

(M. Draganov, Bulgarie)

m'associe aux précédents orateurs qui ont appuyé la proposition des six Présidents. Ma délégation partage l'avis selon lequel cette formule, même si elle n'est peut-être pas parfaite, semble être la seule possible à ce stade et je voudrais encourager tous les États membres à saisir cette chance et à appuyer ladite proposition dans un esprit de coopération constructive et de souplesse.

Ne faisons pas d'erreur à cet égard. La Conférence ne rencontrera peut-être pas une meilleure occasion avant longtemps. Pour reprendre la fameuse phrase de Mandela, «c'est maintenant ou jamais».

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie, de même que toutes les délégations, pour les mots aimables qui ont été adressés à la présidence, aux six Présidents et aux coordonnateurs.

Les six Présidents ont fait de leur mieux pour répondre aux demandes d'éclaircissement qui ont été posées aux séances plénières tant informelles que formelles. Nous avons tenté de le faire également dans le cadre d'intenses réunions bilatérales et de réunions des groupes régionaux et nous avons aussi invité les États membres qui demandent des éclaircissements supplémentaires à parler avec nous et, en définitive, à tenter de tirer parti de l'impulsion qui a été générée pour que la Conférence se remette au travail.

Il n'y a plus d'autres orateurs sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, notre séance plénière est terminée. La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 29 mars 2007 à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 25.*

-----